

L'idée de mutualité est certainement fort ancienne. Je ne sais si on est remonté jusqu'à sa naissance. En tout cas, les corporations de l'ancien régime—Compagnons du Devoir, etc. l'appliquaient déjà et n'étaient rien autre que des sociétés de secours mutuels. Il est assez naturel que des gens vivant au jour le jour se préoccupent des conséquences désastreuses que peuvent avoir pour eux le chômage et les frais occasionnés par la maladie et c'est de cette conception élémentaires que s'est indubitablement inspiré le fondateur de la première société de secours mutuels.

Moyennant une faible cotisation consentie, un certain nombre d'individus créaient un fonds commun qui, sans cesse grossi du produit des intérêts et des versements des nouveaux membres, permettait de soutenir et de soigner ceux des affiliés mis par la maladie passagèrement hors d'état de gagner leur subsistance et celle des leurs, et aussi de faire des funérailles décentes à ceux qui succombaient. Mais là s'arrêtait la puissance de cet organisme élémentaire. Pour peu que la maladie se prolongeât au delà d'un temps donné, il devenait impossible à

la société de traîner ce poids mort d'un sociétaire coûtant toujours et ne payant plus. Impossible aussi d'assurer une retraite au membre devenu vieux ou, lui disparu, de subvenir à la détresse des siens. Une pareille entreprise nécessite un puissant mouvement de capitaux. Le principe de la mutualité pure, de l'égalité des charges et des avantages pour tous les sociétaires condamnait donc les petites sociétés de secours mutuels à une sorte de demi impuissance dont les inconvénients s'opposaient à la prospérité et à la croissance de l'association en ce qu'ils en masquaient les avantages aux yeux des adhérents possibles.

C'est dans la solidarité humaine que reposent les solutions de toutes ces questions douloureuses qui enfièvre notre société en pleine transformation. La mutualité a engagé délibérément la lutte contre tous les fléaux qui déciment l'humanité et lui rendent la vie si dure : la maladie, l'invalidité, le chômage, l'alcoolisme, la tuberculose, la misère, la mortalité infantile qui, dans toutes les mutualités maternelles a diminué de 3 à 25 pour 100. Rassurant l'homme sur le sort de ceux qu'il quitte, ayant adouci la vie, elle rend encore le trépas moins pénible.

Installations de Nouveaux Conseils

CONSEIL LOCAL LES EBOULEMENTS No. 132.

Le dimanche, 23 juin dernier était la date fixée pour l'installation de ce beau conseil qui inaugure son règne avec un effectif de 55 membres. Les témoins de cette cérémonie garderont longtemps le souvenir de cette fête.

Le Président du Conseil de District de Québec, M. L. E. O. Payment, avec M. le Conseiller de District Boulet, de Québec, arrivèrent aux Eboulements le samedi soir, et furent reçus par M. Joseph Bouchard, agent de la localité, et M. le docteur Desgagné.

L'installation eut lieu le lendemain